



PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 juillet 2020, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Régine DE RODAT représentée par Mme Valérie MARJAC
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

M. Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 07 heures.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres le secrétaire de séance. Ce dernier est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance du conseil municipal. En pratique, ce rôle incombe le plus souvent au benjamin de l'assemblée délibérante.

M. Stéphane SANSAC est désigné secrétaire de séance

2. Sénatoriales : élection des délégués et suppléants (DL20200718)

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Stéphane SANSAC, Sébastien FABRE, Maurice TEULIER, Edmond ROUTABOUL. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste déposée et enregistrée :

LISTE SYLVIE LOPEZ

- 1- Mme LOPEZ Sylvie
- 2- M. PRINGAULT Pascal
- 3- Mme KAYA-VAUR Danièle
- 4- M. ROUTABOUL Edmond
- 5- Mme TEISSIER Francine
- 6- M. MALGOUYRES Pierre
- 7- Mme CRAYSSAC Ghislaine
- 8- M. TEULIER Maurice
- 9- Mme THERON-CANUT Huguette
- 10- M. PELLETIER Michel
- 11- Mme GALEOTE Françoise

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : néant
- suffrages exprimés : 21
- suffrages obtenus : 21 voix

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Sylvie LOPEZ : 11 sièges (7 délégués et 4 suppléants)

3. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'Olemps pour l'exercice 2020 (DL20200717)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale d'Olemps pour l'exercice 2020.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S., une subvention communale de 1.500,00 € est nécessaire pour équilibrer le budget Primitif 2018.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention de 1.500,00 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2018.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € au profit du Centre Communal d'Action sociale d'Olemps pour l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h00.